

Mise en ligne le 14/08/2024



## AVENANT À LA CONVENTION CADRE SIGNÉE LE 16/06/2023

ENTRE

LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION BRETAGNE

ET

GOLFE MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION

Entre

La **CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION BRETAGNE**, dont le siège social est situé Contour Antoine de Saint-Exupéry – Ker Lann – CS 87226 35172 BRUZ Cedex, sous Siret numéro 130 027 949 00010 et représentée par Monsieur Julien MARSAC, Président de niveau départemental du Morbihan, pour le Président de la CMAR Bretagne, par délégation et sur décision explicite du Bureau en date du 30/05/2024

ci-après désignée «CMA»

d'une part,

Et

**GOLFE MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION**, représentée par son Président, Monsieur David ROBO,

ci-après désignée «GMVA »

d'autre part,

Il est exposé ce qui suit :

### PRÉAMBULE

Par délibération du Bureau régional de la CMA Bretagne du 6 avril 2023, la CMA a approuvé la signature de la convention de partenariat entre GMVA et la CMA Bretagne pour une durée de 3 ans à compter du 22/03/2023 (date de sa signature).

Cette convention comportait initialement un plan d'actions pour l'année 2023.

En 2024, la CMA Bretagne a émis un Appel à Manifestation d'Intérêt proposant aux collectivités des actions en faveur de l'environnement.

Le 29/02/2024 GMVA a envoyé sa candidature en se positionnant sur l'action Artisans Zéro gaspi Cette candidature a été retenue par la CMA.

Par conséquent, les parties se sont entendues pour procéder à un avenant à la convention cadre initialement signée le 22/03/2023 pour une durée de 3 ans.

L'avenant porte seulement sur les articles suivants de la convention cadre, les autres articles restant inchangés.

- par ajout du 2eme paragraphe dans les articles 1 et 2:

### **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

Cet avenant a pour objet :

- La constatation de la fin du plan d'actions pour l'année 2023
- L'intégration du nouveau plan d'actions pour l'année 2024 dans la Convention cadre entre la CMA et GMVA signée le 22/03/2023, en annexe ci-jointe
- La mise à jour des modalités financières qui découlent des charges inhérentes aux actions réalisées pour le partenaire.

### **ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION**

Cet avenant prend effet à la signature de celui-ci et sera applicable jusqu'au 21/03/2026, date de fin de la Convention cadre signée le 22/03/2023.

- par suppression des paragraphes initiaux et ajout du paragraphe dans les articles 3 et 5

### **ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DES PARTIES**

GMVA et la CMA Bretagne s'entendent pour l'intégration d'un nouveau plan d'actions pour l'année 2024 en annexe de l'avenant de la convention cadre signée le 22/03/2023.

La signature du présent avenant implique l'acceptation sans réserve et l'adhésion pleine et entière aux conditions décrites dans la convention et dans l'annexe jointe.

Un bilan des actions menées dans le cadre du présent avenant sera réalisé à leur terme.

Afin de mettre en œuvre ce plan d'actions, les parties s'engagent sur les points suivants :

La CMA de région Bretagne, et à travers elle la Chambre de niveau départemental du Morbihan, acteur opérationnel de la convention sur le territoire, s'engage à :

- Mettre en œuvre, pour ce qui la concerne, les actions convenues dans l'annexe jointe.
- Promouvoir, dans ses divers outils de communication, les actions menées sur le territoire.

- Participer aux rencontres organisées par GMVA à destination des acteurs économiques du territoire, le cas échéant.

GMVA s'engage à :

- Être le relai de diffusion des actions prévues en annexe auprès des communes, membres et des partenaires locaux.
- Mettre en œuvre, pour ce qui la concerne, les actions convenues dans l'annexe jointe.
- Participer aux rencontres organisées par la CMA de Bretagne sur le Morbihan à destination des acteurs économiques du territoire de GMVA.
- Promouvoir ce partenariat, l'artisanat et ses métiers dans ses supports de communication.

La responsabilité de la CMA de Région Bretagne ne pourra être engagée en cas de retard ou de suspension des actions imputables aux services de GMVA, ou en cas de force majeure.

De même, la responsabilité de GMVA ne pourra être engagée en cas de retard ou de suspension des actions imputables aux services de la CMA Bretagne, ou en cas de force majeure.

#### **ARTICLE 5 – MODALITÉS FINANCIÈRES**



La CMA de Région Bretagne et GMVA s'accordent sur les conditions de règlement suivantes :

Les dépenses sont directement supportées par la CMA qui procèdera à un appel de fonds auprès de GMVA dans les conditions suivantes :

- 50 % du montant prévisionnel de la participation de GMVA indiquée en annexe pour chaque action à la validation du plan d'actions annuel par les deux parties (soit à la signature de la présente convention puis des avenants de révision annuelle du plan d'action).
- Le solde au bilan annuel des actions. La CMA devra justifier les dépenses engagées par un état récapitulatif qui sera joint à l'appel de fonds.

Fait à BRUZ, en 2 exemplaires originaux.

A Vannes Le 18/08/2024

<p>Pour GMVA</p> <p>Le Président David ROBO</p> 	<p>Pour la CMA de Région Bretagne</p> <p>Pour le Président et par délégation, le Président de la Chambre de niveau départemental du Morbihan Julien MARSAC</p> 
--	--

## ANNEXE 2 Plan d'action 2024

### Actions sans contreparties financières

- **Portrait de territoire** en format pdf
- **Visite des plateaux techniques du Campus de Vannes** pour les personnes en reconversion dans le cadre de la semaine des transitions professionnelles

### Actions avec contrepartie financière

Le présent plan d'actions comprend les fiches suivantes

- Rendez-vous de la création délocalisés
- Ateliers numériques délocalisés
- Action détection transmission
- Action Prédiagnostics transmission
- Atelier de la transmission délocalisé
- Artisan zéro gaspi
- Bourse aux matériaux

## Action 1 : RDV de la création délocalisé

### Objectif de l'action :

Fournir un service de proximité aux porteurs de projet. Actuellement, sur le territoire de GMVA, la CMA organise uniquement sur Vannes ses réunions d'information créateur « Ma création d'entreprise, deux heures pour tout comprendre ». L'objectif consiste à programmer ces réunions sur les pôles d'appui de GMVA à savoir Grand-Champ, Elven et Sarzeau afin de rapprocher la prestation du lieu d'habitation et de création d'entreprise des porteurs de projet ayant pour ambition de s'installer dans l'artisanat.

### Mise en œuvre de l'action :

Ces réunions seront animées par un conseiller entreprise de la CMA. Il est envisageable de programmer 2 réunions sur l'année. La CMA se chargera de l'inscription des auditeurs. GMVA fournira la salle et réalisera la promotion locale de ces réunions.

L'animation de ces réunions mobilisera un conseiller sur une demi-journée.

### Budget de l'action (pour 2 réunions) :

Prestation	Description	Prix unitaire	Qté	Heures allouées	Prix total (TVA non applicable)
Animation des réunions d'informations	Organisation et animation des réunions d'informations délocalisées dans les points Info Services	300 €	2	8	600 €
COUT DE L'OPERATION					600 €
Prise en charge CMA					- 300 €
<b>TOTAL GMVA</b>					<b>300 €</b>

La promotion de l'action sera réalisée conjointement par la CMA et GMVA notamment via ses Info Services, pour une question d'organisation, l'accès à ces réunions passera obligatoirement par une inscription préalable.

## Action 2 : Atelier numérique délocalisé.

### Objectifs de l'action :

La fracture numérique reste aujourd'hui très forte sur le secteur de l'artisanat et vient freiner le développement des entreprises. Cependant, la crise COVID19 a révélé aux yeux de tous les avantages du numérique et de nombreuses entreprises sont aujourd'hui prêtes à faire le pas de la transition numérique.

Cette action consiste à mettre en place des « ateliers » numérique, durant lequel un groupe de 6/8 artisans vient découvrir les possibilités offertes par les outils numériques pour le développement et la gestion de leur activité.

Habituellement programmée au siège de la CMA à Vannes cette opération pourrait être envisagée sur les pôles d'appui d'Elven, Grand-champ ou Sarzeau au sein des Info services afin de rendre un service de proximité aux artisans

Cet atelier peut être animé par un conseiller numérique de la CMA Bretagne ou par un intervenant.

### Mise en œuvre de l'action :

- Promotion de l'action : Conception/adaptation des documents et du mailing, envoi du mailing – relance téléphonique, traitement des réponses
- Préparation de l'animation (adaptation contenu)
- Animation de l'atelier

### Budget de l'action (pour 4 ateliers) :

Prestation	Description	Prix unitaire	Qté	Heures allouées	Prix total (TVA non applicable)
Promotion, prospection	Conception/adaptation des documents et du mailing, envoi du mailing – relance téléphonique, traitement des réponses	300 €	4	12	1 200 €
Préparation des animations	Adaptation des contenus	300 €	4	12	1 200 €
Animation des ateliers	Animations réalisées par le conseiller numérique de la CMA	300 €	4	12	1 200 €
<b>COUT DE L'OPERATION</b>					<b>3 600 €</b>
Prise en charge CMA					- 2 600 €
<b>TOTAL GMVA</b>					<b>1 200 €</b>

### Action 3 : Détection des projets de transmission

#### Présentation de l'action :

La CMA Bretagne a pour mission d'aller à la rencontre des entreprises artisanales. Cette mission s'est développée et structurée depuis quelques années et les visites d'entreprises se concrétisent par un diagnostic de premier niveau de la situation de l'entreprise. Ce diagnostic transversal porte sur toutes les fonctions de l'entreprise (gestion financière, RH, web marketing, transition écologique, transmission) et permet donc de détecter des besoins sur des thématiques spécifiques et notamment sur la transmission.

#### ➤ Objectif pour GMVA :

La CMA Bretagne propose à GMVA d'utiliser ce dispositif pour accompagner les entreprises du territoire sur la thématique de la transmission d'entreprise et plus généralement de profiter de ces contacts pour promouvoir les actions de l'EPCI.

L'objectif serait de visiter 35 entreprises identifiés par l'âge du dirigeant, l'activité, la taille de l'entreprise dans le but de :

- Faire un point complet de la situation de l'entreprise ;
- Promouvoir les actions du service économique de GMVA ;
- Vérifier l'existence d'une problématique transmission ;
- Les inciter à s'inscrire dans une démarche « prédiagnostics transmission ».

#### ➤ Mise en œuvre de l'action :

Les visites sont réalisées par des chargés de relation entreprises formés à la relation client et à la commercialisation de l'offre de service de la CMA Bretagne. Ainsi, ils ont acquis et développé, en plus de la maîtrise de l'écosystème entrepreneurial, de fortes compétences commerciales sur lesquelles la collectivité peut s'appuyer pour mettre en avant ses propres actions ou dispositifs.

Les étapes de réalisation de l'action :

- ✓ Réunion de cadrage :
  - La définition de la cible
  - Le partage des questions posées dans le diagnostic, s'il y a lieu la définition de 3 questions spécifiques à GMVA
  - L'identification des dispositifs / événements GMVA à promouvoir
  - La création des process
- ✓ Conception du tableau de reporting propre à l'action
- ✓ Formation des agents à l'action GMVA
- ✓ Prospection des entreprises artisanales cibles et prise de RDV
- ✓ Réalisation des visites
- ✓ Réunion de clôture : bilan et analyse des retours



➤ **Budget de l'action :**

Budget basé sur une hypothèse de 35 visites

Prestation	Description	Prix unitaire	Qté	Heures allouées	Prix total (TVA non applicable)
Réunion de cadrage	Définition de la cible Partage des questions posées dans le diagnostic Définition de 3 questions spécifiques à l'EPCI Identification des événements de GMVA Etablissement d'un document de cadrage	300 €	1	4	300 €
Conception du tableau de reporting	Tableau de bord mis à disposition de GMVA pour un suivi de l'avancée de l'action	150 €	2	1.5	150 €
Prospection des entreprises	Appels sortants	5 €	140	20	700 €
Visites des entreprises	Visites réalisées par un chargé de développement commercial. Détection des besoins des entreprises et promotion des services de la collectivité	110 €	35	75	3 850 €
Réunion de clôture	Réunion de bilan et établissement d'un document de bilan	300 €	1	4	300 €
<b>COÛT DE L'OPERATION</b>					<b>5 300 €</b>
Prise en charge CMA					-2 700 €
<b>TOTAL GMVA</b>					<b>2 600 €</b>

## ACTION 4 : PRÉDIAGNOSTICS TRANSMISSION

### ➤ Objectif de l'action :

Les artisans ont régulièrement un rapport très affectif à leur entreprise, et manque donc d'objectivité pour en percevoir les atouts et les faiblesses. La CMA Bretagne propose de faire le point sur le potentiel commercial, la rentabilité, l'outil de travail, les ressources humaines de l'entreprise, et ainsi, fournir à l'artisan une vision plus objective qui lui permettra de travailler sur les points faibles, mais aussi de valoriser les points forts.

### ➤ Mise en œuvre de l'action :

La CMA Bretagne dispose d'un questionnaire adapté permettant de faire un premier diagnostic de l'entreprise à céder et du projet de transmission de l'artisan. Ce pré diagnostic aboutit à une liste de préconisations concrètes d'actions à mettre en place pour réussir cette transmission

Cette action sera assurée par le conseiller économique chargé du territoire de l'EPCI au sein de la CMA Bretagne.

- ✓ Réalisation du prédiagnostics (entretien, déplacement, rédaction et envoi du plan d'action) : 0.5 jour conseiller éco, 300 € par entreprise
- ✓ Bilan de la campagne de prédiagnostics (0.25 jours conseiller entreprise)

### ➤ Budget de l'action (pour un objectif de 10 prédiagnostics)

**Le budget de cette action n'inclut pas la prospection dans la mesure où celle-ci est réalisée dans l'action 3 DETECTION DES PROJETS DE TRANSMISSION.**

**Si l'action 3 n'est pas retenue, l'action 4 PREDIAGNOSTICS TRANSMISSION nécessitera une action de prospection entraînant une ligne budgétaire complémentaire ou devra être assurée par GMVA.**

Prestation	Description	Prix unitaire	Qté	Heures allouées	Prix total (TVA non applicable)
Prédiagnostics	Entretien individuel, déplacement, rédaction et envoi du plan d'action	300 €	10	60	3 000 €
Bilan	Transmission d'un bilan à la collectivité sur la typologie des entreprises et de leur niveau d'avancement dans le projet de cession	150 €	1	1.5	150 €
<b>COUT TOTAL DE L'ACTION</b>					<b>3 150 €</b>
Prise en charge CMA					-1 800 €
<b>TOTAL GMVA</b>					<b>1 350 €</b>

## Action 5 : Atelier de la transmission délocalisé

### Présentation de l'action :

Lorsqu'un artisan réfléchit à la transmission de son entreprise il se pose de nombreuses questions. Cette action a pour objectif de lui proposer un rendez-vous individuel avec un groupe d'experts, à savoir un expert-comptable, un juriste, un banquier, un conseiller de la CARSAT et un conseiller entreprise de la CMA. Cet entretien permet de balayer l'ensemble des problématiques et de s'entendre entre professionnel pour proposer un plan d'action « transmission » à l'artisan. Ce format permet d'accompagner 6 à 8 artisans en une journée.

Habituellement programmée au siège de la CMA à Vannes cette opération pourrait être envisagée sur les pôles d'appui du territoire Elven, Grand Champ et Elven via les Infos Services, ou dans les locaux de GMVA pour mettre en avant le partenariat.

### Mise en œuvre de l'action :

Au niveau de la CMA, cette action sera mise en place par le conseiller économique chargé du territoire de l'EPCI. Les intervenants extérieurs seront recrutés par la CMA qui dispose à cet effet de conventions avec eux ou leurs organismes de représentation.

- Promotion de l'action : Conception/adaptation des documents et du mailing, envoi du mailing et traitement des réponses
- Préparation des rendez-vous : Rappel des candidats intéressés, caractérisation de leur situation et prise de RDV
- Logistique/bilan : réunion du groupe d'intervenant, cadrage, bilan opération
- Déroulement action : 1 jour conseiller

### Budget de l'action (pour 1 atelier) :

**Le budget de cette action n'inclut pas la prospection dans la mesure où celle-ci est réalisée dans l'action 3 DETECTION DES PROJETS DE TRANSMISSION. Si l'action 3 n'est pas retenue, l'action 4 PREDIAGNOSTICS TRANSMISSION nécessitera une action de prospection entraînant une ligne budgétaire complémentaire ou devra être assurée par GMVA.**

Prestation	Description	Prix unitaire	Qté	Heures allouées	Prix total (TVA non applicable)
Préparation des rendez-vous	Rappel des candidats intéressés, caractérisation de leur situation et prise de RDV.	600 €	1	8	600 €
Logistique et bilan	Réunion du groupe d'intervenant, cadrage, bilan opération	300 €	1	4	150 €
Participation aux rendez-vous	Présence du conseiller transmission de la CMA lors de la journée dédiée aux rendez-vous experts	600 €	1	8	600 €
<b>COUT DE L'OPERATION</b>					<b>1 350 €</b>
Prise en charge (CMA + partenaire privé)					-900 €
<b>TOTAL GMVA</b>					<b>450 €</b>

## Action 6 : Artisan zéro gaspi

### Présentation de l'action :

Initiée en 2020 dans le cadre d'une action expérimentale, le dispositif « artisan zéro gaspi » est reconduit pour permettre aux artisans de l'alimentaire de bénéficier d'un accompagnement technique pour réduire le gaspillage dans leur activité.

La CMA Bretagne propose de déployer cette opération pour accélérer la transition écologique sur votre territoire.

La soirée, organisée sur le territoire, de mise à l'honneur des entreprises engagées dans l'opération permet à la collectivité de communiquer sur son engagement « environnemental ».

### Objectif de l'action :

Accompagner individuellement et collectivement les artisans de l'alimentaire afin qu'ils mettent en place une organisation permettant de réduire le gaspillage alimentaire et d'obtenir le label Artisan Zéro Gaspi.

### Mise en œuvre de l'action :

L'objectif est de suivre 8 entreprises engagées dans l'opération sur le territoire de GMVA. Chaque entreprise devra être immatriculée au répertoire national des entreprises et exercer une activité artisanale.

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt, l'ADEME et la Région Bretagne prennent en charge une partie du coût de l'accompagnement.

- Diagnostic en entreprise
- Formalisation bilan, rédaction et envoi plan
- Formation technique, 1 journée sur la réduction du gaspillage alimentaire
- Visite de validation des actions mises en place
- Soirée de mise à l'honneur des entreprises engagées dans l'action

La collectivité prendra à sa charge la mise à disposition d'une salle de formation.

**Budget de l'action base 8 entreprises**

Prestation	Description	Prix unitaire	Qté	Heures allouées	Prix total (TVA non applicable)
Réunion de cadrage	Définition de la cible Partage des questions posées dans le diagnostic Définition de 3 questions spécifiques à l'EPCI Identification des événements de GMVA Etablissement d'un document de cadrage	300 €	1	4	300 €
Conception du tableau de reporting	Tableau de bord mis à disposition de GMVA pour un suivi de l'avancée de l'action	150 €	1	1,5	150 €
Prospection des entreprises	Appels sortants	5 €	115	8	575 €
Visites en entreprises	Visites réalisées par un conseiller environnement permettant d'identifier les points d'amélioration.	300 €	8	32	2 400 €
Formalisation bilan, plan d'action	Réalisation	150 €	8	16	1 200 €
Formation au gaspillage alimentaire		2 720 €	1		2 720 €
Visite de validation	Visites réalisées par un conseiller environnement pour constater le respect du cahier des charges du label Artisan Zéro Gaspi	150 €	8	16	1 200 €
Soirée départementale de mise à l'honneur	Soirée organisée dans les locaux de la collectivité ou de la CMA (au choix) pour mettre en avant la démarche des entreprises labellisées et de la collectivité	2 000 €	1		2 000 €
Réunion de clôture	Réunion de bilan et établissement d'un document de bilan	300 €	1	4	300 €
<b>COUT DE L'OPERATION</b>					<b>10 845 €</b>
Prise en charge					-7 345 €
<b>TOTAL GMVA</b>					<b>3 500 €</b>

Fait en 2 exemplaires originaux.

A Vannes

Le 18/07/24

<p>Pour la CMA de Région Bretagne Le Président de la CMA Julien MARSAC</p> 	<p>Pour GMVA Le Président David ROBO</p> 
--	---